

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 29 JUIL. 2019

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de technicien d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 19 février 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de technicien d'art du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Muriel BARBIER, conservatrice du patrimoine, chargée des collections textiles et des dépôts auprès de la Présidence de la République, inspecteur du Mobilier national est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de technicien d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Camille BÉ-DREUX, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », responsable de l'atelier offset, service de la décoration, cité de la céramique Sèvres et Limoges ;
- Madame Florence CAILLIERET, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », régisseur des œuvres, responsable du mouvement des œuvres, château de Versailles ;
- Monsieur Thierry CHOQUET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « peintre-décorateur », peintre décorateur, musée du Louvre ;
- Monsieur Cérile FAUCHEUX, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois », chef de l'atelier menuiserie en sièges, Mobilier national ;
- Madame Karine GARCIA-LAURENT, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité « restaurateur d'estampes », adjointe à la responsable d'atelier de montage dessin, musée du Louvre ;
- Monsieur Joseph LENOIR, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des végétaux, spécialité « végétaux », jardinier en chef, Archives nationales.

Article 2

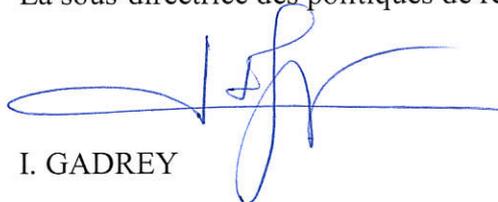
En cas d'empêchement de la présidente, la présidence de ce jury sera assurée par Madame Florence CAILLIERET, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », régisseur des œuvres, responsable du mouvement des œuvres, château de Versailles.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **29 JUIL. 2019**

Le ministre de la culture,
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY